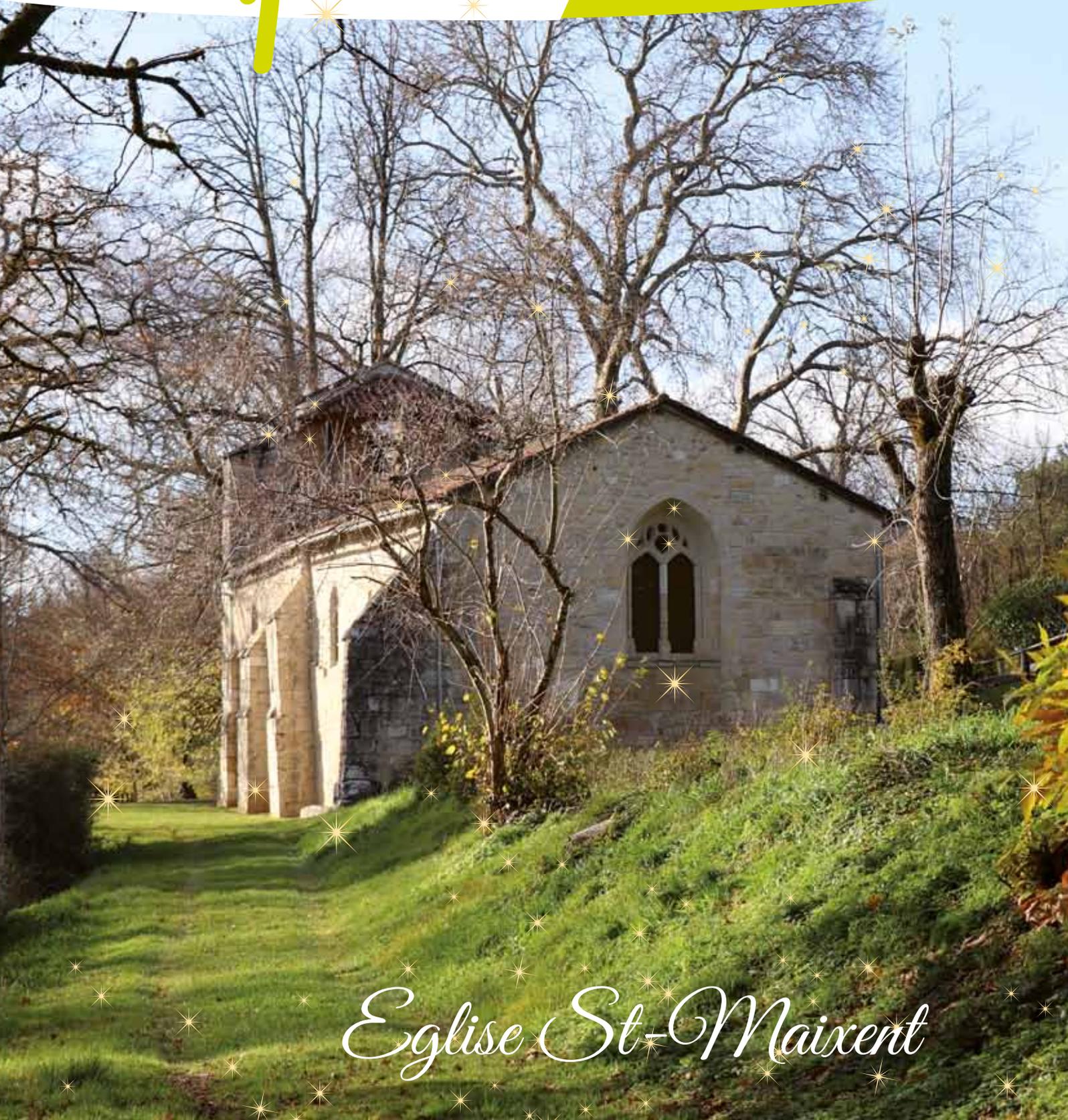


Les échos de la **Be**llone

Bulletin d'informations
de Saint-Adjutory

Janvier 2021 - n°31



Eglise St-Maixent



CONCOURS PHOTOS

AVIS À TOUS LES AMATEURS...

Les sentiers de Saint-Adjutory sont toujours agréables à parcourir...

La commission communication a décidé de lancer un concours photo sur le thème « **La nature dans tous ses éclats à Saint-Adjutory** ». Le meilleur cliché paraîtra en page de couverture du prochain numéro et sur le site Internet de la commune. Si le succès est au rendez-vous, d'autres thèmes seront proposés et l'ensemble des clichés sera présenté lors d'une exposition. Plus d'informations sur notre site Internet ou en mairie. Les photos sont à envoyer par mail à communication.stadjutory@orange.fr.

Date limite de dépôt des photos : 15/05/2021

Directeur de la publication :
Patrice BOUTENÈGRE

Réalisation : Jacques BELY, Patrice BOUTENÈGRE,
Catherine BRUIMAUD, Valérie GUÉDON

Impression : Imprimerie Mediaprint en 250 ex

Infos pratiques

LA MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h

Tél. : 05 45 62 02 38 - Fax : 05 45 62 33 94

E-mail : mairie.stadjutory@wanadoo.fr

Site : www.saint-adjutory.fr

 Commune de Saint-Adjutory

Salle des fêtes : Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (Tél. : 05 45 62 02 38). Nouveau tarif 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-commune.

LA POSTE :

Bureau de Montembœuf : 05 45 65 03 78.

Ouvert le lundi de 13h30 à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Levée du courrier à Montembœuf : 15h en semaine.

Levée des boîtes (en semaine) :

Le bourg : 9h / Les Mas : 9h / L'Epardelière : 9h

Le samedi, il n'y a plus de levée des boîtes. Nous vous informons que tous les produits courrier (enveloppes pré-timbrees, paquets, timbres) sont en vente au Multiple Rural.

LA GENDARMERIE :

Brigade de Roumazières : 05 45 71 30 02

Accueil du public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

DÉCHETTERIE de MONTEMBŒUF :

Tél. 05 45 65 20 19

Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et 14h à 18h, mercredi 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, samedi 9h à 12h et 14h à 18h.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des ALSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

- ALSH de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Perigord : 05 45 63 14 73.

- ALSH de Montembœuf : Laura BAUER, coordonnatrice PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).

GARDERIE SCOLAIRE À SAINT-ADJUTORY :

Ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h15 jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. **Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.**

ADMR Service à la personne :

Pour tous renseignements sur les différents services proposés par l'ADMR, contactez nos référents communaux : Catherine BRUIMAUD - 05 45 62 02 38
Francis PRECIGOUT - 05 45 62 12 24.

édito



C'est avec beaucoup de frustration que je m'adresse à vous en ce début d'année 2021. Depuis mi-mars 2020, nous vivons différemment. Cette crise sanitaire nous oblige à changer nos habitudes. Il devient compliqué de maintenir la proximité dans nos campagnes. Repas des aînés, rencontre des administrés lors de la distribution du bulletin, réunion publique, vœux de la municipalité, remise des prix du concours des maisons fleuries, tous ces moments conviviaux ont dû être annulés. A ce jour, personne n'est capable de donner une date de fin de la COVID 19. Le conseil municipal continue, malgré cela, à travailler pour le bien être de toutes et tous. Dès que nous le pourrons, la municipalité organisera un rassemblement pour enfin se retrouver. Nous en profiterons pour faire la remise des prix des maisons fleuries.

Suite à l'impossibilité de faire le repas des aînés, nous avons décidé de donner à chaque habitant de plus de 65 (inscrits sur les listes électorales), un bon d'achat de 20 euros à valoir au multiple rural de la Bellone. Je tiens à remercier Monsieur et Madame Gémot, les gérants du multiple, qui malgré la crise, maintiennent leur commerce ouvert. Ils font preuve d'un grand professionnalisme et je tenais à faire honneur de leur dévouement.

Je tiens à remercier l'ensemble du comité d'animation, et plus particulièrement Pauline Péroteau et Nadia Dupont, qui ont participé à l'élaboration d'un projet d'aire de jeux aménagée située à proximité du terrain de foot, dans le cadre du budget participatif du Département de la Charente. Merci aussi aux nombreux votants, à toutes les personnes qui ont fédéré autour de ce beau projet d'un montant de 36 000 euros. Financé en intégralité par le Département, il devrait voir le jour à la fin du premier semestre de cette année.

La municipalité travaille en parallèle sur la création d'une aire couverte au stade, ce qui permettrait aux associations de faire des manifestations dans de meilleures conditions. Ce projet ne pourra aboutir que si nous arrivons à avoir un bon taux de subventions. Il faudra attendre l'été pour avoir un retour des différentes aides. La réalisation pourrait avoir lieu cet automne

Des problèmes de succession n'ont pas permis à la commune d'acquérir la maison qui jouxte le multiple rural en 2020. La transaction devrait se faire en 2021. Afin d'étudier le devenir de ce bâtiment, un groupe de travail proposera au conseil municipal un projet de réhabilitation courant de cette année.

Comme vous pouvez le constater, malgré une période difficile, nous maintenons le cap afin de tenir l'ensemble des engagements pour lesquels nous avons été élus en mars dernier.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux administrés. Je leur demande de bien vouloir se rapprocher de la mairie afin de se faire connaître et d'avoir l'ensemble des informations émanant de notre collectivité.

Il me reste à vous souhaiter à vous et vos proches une bonne année 2021. Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir, que ce soit sur notre territoire, en Europe et dans le monde.

Votre maire
Patrice BOUTENÈGRE

Comptes rendus des séances du conseil municipal

15 JUIN 2020

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, HUBERT P, DAMBIER JE, BARRIBAUD P-L, BONNIN P, CHATEAU M, BEYLI E.

Absente excusée et pouvoir :

DUPONT N pouvoir à GUEDON V.

Secrétaire de séance : CHAMBON P.

Approbation du compte-rendu du 23/05/20. Accord à l'unanimité.

Validation de l'arrêt du PLUi

M. le Maire rappelle que lors du conseil communautaire du 17 février 2020 les élus ont délibéré afin d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal sur le périmètre de Bandiat-Tardoire, Les communes doivent à leur tour émettre un avis. M. CHAMBON prend la parole et expose un résumé du dossier d'arrêt de projet du PLUi pour le périmètre ex Bandiat-Tardoire et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes. M. le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis au projet de PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire arrêté le 17 février 2020 par la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable au projet du PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire arrêté le 17 février 2020 et souhaite concernant l'OAP que les constructions à vocation d'habitat individuel accolées soient remplacées par des constructions individuelles non accolées.

Révision des tarifs de redevance d'assainissement collectif

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs applicables pour la redevance et la consommation du service Assainissement Collectif sont actuellement de 46.86€ HT pour l'abonnement et de 0,813€ HT par m³ d'eau consommée.

M. le Maire propose une augmentation de 2% de ce tarif à partir du 01/01/2021. L'abonnement serait de 47.80€ HT et la consommation par m³ de 0,833€ HT.

Le forfait instauré pour faible consommation (inférieur ou égal à 20 m³) ac-

tuellement de 16,40€ HT serait de 16,73€ HT au 01/01/2021.

Le forfait instauré pour la consommation élevée (supérieur ou égal à 100 m³) actuellement de 82.02€ HT serait de 83.66€ HT.

Après en avoir délibéré à dix voix pour et une contre, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation de 2% pour l'abonnement, la consommation par m³, le forfait pour faible consommation et le forfait pour la consommation élevée au 01/01/2021.

Actualisation du montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser le montant de la participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif instituée par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, et perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs et édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement. M. le Maire rappelle que le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif était de 1 793.93€ HT soit 2 152.72€ TTC au 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif à 1 829.81€ HT soit 2 195.78€ TTC à compter du 1er janvier 2021 soit une augmentation de 2%.

Révision des tarifs pour l'achat de concessions dans l'ancien cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'achat d'une concession perpétuelle au cimetière actuellement les tarifs sont de 3.81€ le m² et 25€ de frais d'enregistrement pour le Trésor Public. Ces frais n'existent plus à ce jour. Ces tarifs n'ont jamais été révisés depuis 2001.

M. le Maire propose de réactualiser le montant pour l'achat de concession dans l'ancien cimetière à 40€ pour une concession simple de 3m² et 60€ pour une concession double de 6 m². M. le Maire demande aux élus leur avis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,



le Conseil Municipal décide de réactualiser le montant pour l'achat de concession perpétuelle dans l'ancien cimetière à 40€ pour une concession simple de 3m² et 60€ pour une concession double de 6m² à partir de ce jour.

Concernant le nouveau cimetière, M. le Maire propose de faire un groupe de travail pour l'élaboration de son règlement. M. Bely pilotera ce groupe de travail accompagné de Mme Guedon pour les aspects réglementaires. La validation du règlement se fera lors du conseil municipal de septembre ou octobre.

Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a attribué une subvention au titre de la DETR de 35% pour les travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise soit 9 091.53€. Les devis seront validés au prochain conseil afin de pouvoir débiter les travaux en septembre.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Baluteau Aurélien remercie la commune d'avoir participé à l'empierrement du chemin rural qui dessert la carrière et pour cette collaboration qui s'est passée dans la bonne humeur.

M. le Maire informe le conseil municipal du prochain départ de M. Viaux, le trésorier de La Rochefoucauld pour mutation fin août. A ce jour, on ne connaît pas le nom de son successeur.

Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, M. le Maire informe que la salle des fêtes reste fermée jusqu'à nouvel ordre étant donné qu'il est difficile de gérer le nombre de personnes et le respect des règles de distanciation.

M. Chambon précise que les



contrôles d'assainissement individuel effectués par le SPANC reprendront à partir du 1^{er} juillet
La distribution du bulletin municipal se fera le 11 juillet.

10 JUILLET 2020

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, HUBERT P, DAMBIER JE, BARRIBAUD P-L, BONNIN P, CHATEAU M, BEYLI E.

Absente excusée et pouvoir :

DUPONT N pouvoir à GUEDON V.

Secrétaire de séance : BARRIBAUD P-L.

Approbation du compte-rendu du 15/06/20. Accord à l'unanimité.

Elections sénatoriales 2020 – Désignation d'un délégué et suppléants

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'auront lieu à Angoulême le dimanche 27 septembre 2020 des élections sénatoriales au cours desquelles les « grands électeurs » éliront les sénateurs du département.

Il convient donc que le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués qui représenteront cette élection. Compte tenu de la taille de notre Commune, il faut élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants. Il est procédé à l'élection, dans les conditions de l'article L.212-21 du CGCT.

Le nombre de votants étant de 9, la majorité absolue est donc de 5 voix.

Élection du délégué titulaire

Monsieur le Maire demande qui est candidat à ce poste. M. le Maire propose sa candidature.

A obtenu au 1^{er} tour M. Patrice BOUTENEGRE : neuf voix. Élu

Élection du 1^{er} suppléant

Monsieur le Maire demande qui est

candidat à ce poste. M. Jacques BELY propose sa candidature.

A obtenu au 1^{er} tour M. Jacques BELY : neuf voix. Élu

Élection du 2^e suppléant

Monsieur le Maire demande qui est candidat à ce poste. M. Pierre CHAMBON propose sa candidature.

A obtenu au 1^{er} tour M. Pierre CHAMBON : neuf voix. Élu

Élection du 3^e suppléant

Monsieur le Maire demande qui est candidat à ce poste. Mme Valérie GUEDON propose sa candidature.

A obtenu au 1^{er} tour Mme Valérie GUEDON : neuf voix. Élu

M. Dambier J-E étant absent en début de conseil n'a pas voté pour les élections sénatoriales.

Validation du devis des numéros de rues pour les villages

M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont répondu favorablement à notre demande de devis pour les numéros de rue fond beige écriture bordeaux pour tous les villages :

* la société Direct Signalétique pour des panneaux en acier émaillé un montant de 2 503.16€ HT.

* la société Lacroix Signalisation pour des panneaux en acier émaillé d'un montant de 1 508.50€ HT.

* la société SIGNAUX GIROD pour des numéros en acier émaillé d'un montant de 1 256.30€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'acquisition de 87 numéros d'habitation émaillés à la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 256.30€ HT soit 1 507.56€ TTC, et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Validation du devis pour la rénovation de la toiture de l'église

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé lors du conseil de février de réaliser la réhabilitation de la toiture de l'Eglise. Pour ce faire, une demande de subvention DETR a été déposée auprès de l'État. Plusieurs devis ont été demandés. Deux entreprises ont répondu favorablement à cette demande :

* L'une pour un montant unitaire HT de 20 975.80€ + 5000€ HT d'option de remise à niveau d'une partie du dallage à l'intérieur de l'église.

* La seconde pour un montant unitaire HT de 21 750.69€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise CHARRIERE pour un coût total de 25 975.80€ HT avec l'option soit 31 170.96€ TTC et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Désignation d'un conseiller municipal et de délégués pour la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réunir deux fois par an la commission électorale en présence du délégué de l'administration et du délégué du Tribunal judiciaire afin d'inscrire ou de radier les électeurs de la commune. Pour cela, il est nécessaire de désigner un conseiller municipal titulaire et suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les élus ou le plus jeune conseiller municipal, il faut désigner aussi un délégué de l'administration, du tribunal judiciaire et leurs suppléants. Le Maire ne pourra plus presider cette commission mais pourra y être convié. M. le Maire propose M. Bonnin Pierre pour le plus jeune



conseiller et M. Hubert Patrice son suppléant, en délégué de l'administration M. Précigout Francis et Mme Veillon Karine en suppléante, en délégué du Tribunal judiciaire M. Ferré Jean-Claude et sa suppléante Mme Voisin Josiane. Accord à l'unanimité

Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal qu'AXA souhaiterait démarcher par l'intermédiaire de la commune les administrés afin de proposer une offre promotionnelle assurance santé. Non à l'unanimité. Ce n'est pas à la commune de faire la communication.

M. le Maire propose à M. Chambon de réunir la commission assainissement pour délimiter l'extension du zonage collectif. La réunion se fera le 04/09 à 20h00.

M. le Maire demande à Mme Guedon et M. Bely de travailler sur le projet du règlement du nouveau cimetière pour le prochain conseil en septembre.

M. le Maire propose à M. Bely de réunir la commission voirie afin de répertorier les travaux à effectuer.

17 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, HUBERT P, DAMBIER JE, BARRIBAUD P-L, BONNIN P, DUPONT N, BEYLI E.

Absente excusée et pouvoir :

CHATEAU M pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : DUPONT N.

Approbation du compte-rendu du 10/07/20. Accord à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter une délibération pour la protection sociale complémentaire pour les agents.

Désignation des membres pour les commissions 2020 de la CDC

M. le Maire demande aux élus intéressés de bien vouloir s'inscrire dans le tableau listant les différentes commissions thématiques intercommunales de la CDC.

Délibération pour l'approbation du nouveau zonage d'assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a souhaité réviser son zonage d'assainissement. Cette révision a été réalisée par le bureau d'études IMPACT EAU ET ENVIRONNEMENT en cohérence avec les documents d'urbanisme, les données techniques et environnementales et les possibilités financières.

Suite aux conclusions du bureau d'études, Monsieur le Maire propose de valider la proposition de zonage d'assainissement collectif tel que défini dans le document d'actualisation qui se limite au bourg à l'exception des 4 habitations desservies par l'impasse des Bouèges. Le reste du territoire communal restera en zone d'assainissement non collectif

Monsieur le Maire propose également de lancer la procédure d'enquête publique après l'examen au cas par cas du projet par la DREAL et de demander à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers la désignation d'un Commissaire-Enquêteur. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Pierre CHAMBON, adjoint en charge de l'assainissement tient à préciser que l'extension de zonage n'impose pas un délai de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle carte du zonage établie par le bureau d'études IMPACT EAU ET ENVIRONNEMENT (voir carte ci-joint),

- autorise le Président de la Communauté de Communes à adresser la demande d'examen au cas par cas à la DREAL,

- autorise le Président de la Communauté de Communes à saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers afin de désigner un Commissaire-Enquêteur,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes les pièces s'y rapportant,

Protection sociale complémentaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente a décidé, par délibération du 28 avril 2020, d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'un régime de protection sociale des agents. Ainsi, une nouvelle consultation est lancée pour l'élaboration de deux conventions de participation pour les risques Santé et Prévoyance au 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 6 ans. La commune actuellement est adhérente à la MNT.

Cette procédure nécessite plusieurs étapes pour les collectivités qui souhaiteraient en bénéficier.

Dans un premier temps, il appartient à la commune de saisir le Comité technique afin de l'informer de votre intention de donner mandat au Centre pour cette consultation, pour le risque Santé ou Prévoyance ou pour les deux risques. Par la suite une délibération donnant mandat, devra être transmise au Centre de Gestion avec les données statistiques avant le 31 octobre 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de saisir le comité technique pour l'informer de donner mandat au CDG pour une consultation pour le risque Santé ou

Prévoyance ou pour les deux risques sans engagement par la suite de la commune.

Reprise d'un emplacement de concession

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Duchadeau souhaite rétrocéder la concession située à l'emplacement C4-65 acheté en 1960 à la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reprendre cet emplacement à titre gratuit.

Présentation de l'aménagement du nouveau cimetière

M. le Maire laisse la parole à M. Bely qui expose l'aménagement du nouveau cimetière afin de disposer au mieux l'emplacement des concessions. M. le Maire souhaiterait qu'un modèle de règlement soit présenté au prochain conseil municipal. Accord à l'unanimité

Informations diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Budget Participatif Charentais 2020, le Département de la Charente a donné la possibilité à tous les citoyens d'exprimer leur créativité en déposant des idées. 400 est le nombre d'idées déposées dans les mairies et après étude par l'équipe du Budget Participatif Charentais, 152 projets ont été sélectionnés et sont soumis au vote auprès des citoyens.

Pour notre commune, un collectif a porté un projet pour la création d'une aire de jeux et de détente. Cette structure de jeu serait à proximité du stade au coeur du village là où se déroulent actuellement toutes les manifestations annuelles. Notre projet est le n° 323. Le vote peut se faire soit par Internet, en se connectant sur le site : www.budgetparticipatif16.lacharente.fr soit par bulletin papier proposé en mairie.

29 OCTOBRE 2020

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, HUBERT P, CHATEAU M, BARRIBAUD P-L, BONNIN P, DUPONT N, BEYLI E.

Absent excusé et pouvoir : DAMBIER JE pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : BONNIN P.

Approbation du compte-rendu du 17/09/20. Accord à l'unanimité.

Désignation des membres pour la commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCIC) composée du maire ou de son adjoint délégué. Suite aux récentes élections, le Conseil Municipal doit procéder à la constitution d'une nouvelle CCID et nommer 24 commissaires en veillant qu'ils remplissent les conditions nécessaires pour leur élection. La liste des noms sera envoyée au Centre des Impôts qui retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Dès réception de la décision de la Direction des services fiscaux, chaque commissaire élu sera informé par M. le Maire. Accord à l'unanimité.

Validation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2019

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune 2019 regroupant les tarifs, les consommations, la qualité du traitement, les travaux en cours ou à prévoir. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune.

Modification statutaire du SIVOS d'Yvrac pour transférer la compétence scolaire à la CDC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOS Yvrac et Malleyrand-Marillac le Franc a demandé à la CDC d'étudier un transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes. La commission communautaire réunie le 14 septembre 2020 n'a pas émis d'opposition à ce transfert de compétences. Il est aussi nécessaire de supprimer des statuts la dénomination des temps d'activités périscolaires qui n'existent plus dans les écoles sous compétence communautaire, d'intégrer la notion « d'accueil de loisir associé à l'école » pour désigner les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire durant les jours d'école pour les écoles sous compétence communautaire.

Le président de la CDC propose les modifications statutaires suivantes – section concernant les compétences facultatives :

- Activités périscolaires (bâtiments et services des écoles de l'ensemble de l'ancien territoire Seuil Charente-Périgord et de l'ancien SIVOS Yvrac et Malleyrand-Marillac le Franc) :

restaurants scolaires + Accueil de loisirs associés aux écoles (ALAE) agréées ALSH.

- Transports scolaires de l'ancien territoire de Seuil Charente-Périgord et de l'ancien SIVOS Yvrac et Malleyrand-Marillac le Franc : école à école – RPI et école supprimée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées, le projet de statut de la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord et son entrée en vigueur au 31 décembre 2020.

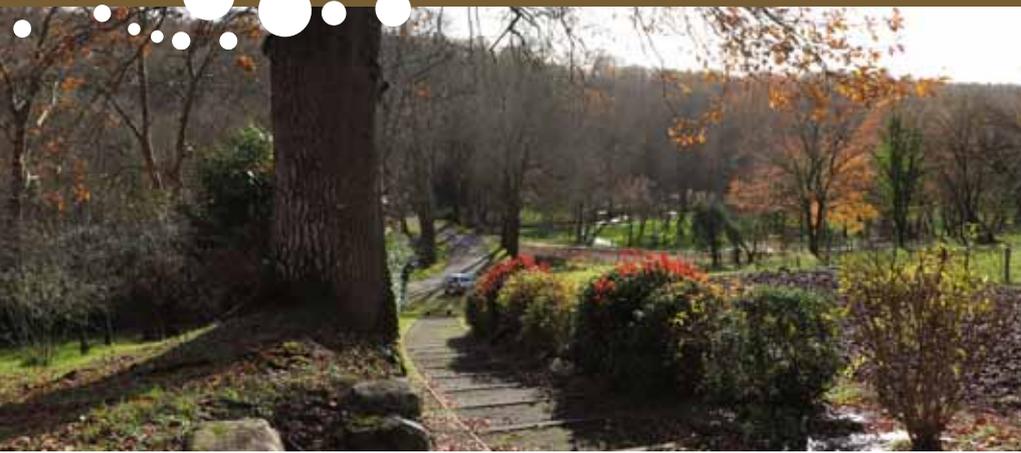
Renouvellement de la convention de mise à disposition de la secrétaire à la mairie d'Agris

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} novembre 2017 il a été signé une convention de mise à disposition de l'agent administratif Catherine BRUIMAUD qui effectue 16 heures hebdomadaires à la mairie d'Agris au service des finances et 22 heures hebdomadaires à Saint-Adjutory. L'agent sera rémunéré par Saint-Adjutory sur la base de 35h/ semaine. La commune d'Agris rembourse Saint-Adjutory tous les mois. La convention est signée pour trois ans. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le renouvellement de cette convention et demande l'autorisation de signer tous les documents nécessaires. Accord à l'unanimité.

Validation de la saisine du CDG pour la protection sociale complémentaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Charente peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats. Il convient pour cela de lui donner mandat.



Ce mandat n'engage pas notre collectivité. Par contre, si celui-ci n'est pas réalisé, notre collectivité ne pourra pas adhérer en cours de procédure.

Au cours de l'année 2021, lorsque les organismes assureurs seront choisis, notre collectivité sera alors libre de souscrire à ces propositions ou pas. M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide pour le risque prévoyance et santé de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé.

Validation des noms de rues des villages

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que lors du conseil du 10 juillet, le devis de Signaux Girod concernant les numéros de rues a été validé afin de faciliter l'adressage des villages. Axione mandaté par Charente Numérique dans le cadre du déploiement FTTH, nous demande à ce jour de rattacher une fibre à une adresse postale complète et unique. L'objectif est d'amener la fibre optique à chaque habitation et entreprise. M. le Maire propose au Conseil Municipal de garder le nom des villages et de rajouter uniquement la numérotation des maisons.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de conserver le nom des villages et de rajouter la numérotation des maisons, de notifier le changement d'adresse auprès des propriétaires concernés, d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettre la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Validation de l'avenant n°1 relative au service de santé et de prévention

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 23 juin 2020, le Conseil d'administration du Centre de gestion a adopté une proposition d'avenant pour proroger et uniformiser les durées de validité des conventions relatives à la santé et à la prévention des risques professionnels conclues avec les collectivités adhérentes au service. La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction à chaque date anniversaire dans la limite du 31/12/2026. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, en observant un préavis de 3 mois avant la date anniversaire ou de 6 mois à toute autre échéance.

Le maire demande aux élus l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ; d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Informations diverses

L'ADMR souhaite désigner un référent sur la commune afin de remonter à l'association les besoins des administrés. M. le Maire propose que la secrétaire de mairie Catherine BRU-MAUD soit la référente communale avec un élu Jacques BELY.

Une association de Montembœuf s'est créée, elle s'appelle Montembœuf'vie. Son cadre, inventer de nouvelles modalités de vivre ensemble, favoriser les échanges et actions in-

tergénérationnels, défendre des intérêts essentiels au territoire. C'est ainsi qu'elle a lancé une pétition pour demander la réouverture de la piscine de Montembœuf en 2021. Disponible en mairie, tous les habitants peuvent venir en mairie la signer.

M. le Maire demande au conseil municipal de procéder à un virement de crédit au chap.16 de 200€ et de réduire le chap.020 dépenses imprévues pour 200€. Accord à l'unanimité. Appel à la solidarité pour les intempéries survenue dans les Alpes maritimes. Ne pouvant malheureusement pas répondre à toutes les sollicitations, le conseil décline la demande dans un souci d'équité.

Madame DUCHADEAU nous a fait parvenir un courrier de confirmation pour la rétrocession d'une concession familiale à titre gratuit à la mairie.

Vu le contexte sanitaire au printemps 2020, nous avons proposé de reculer le traditionnel repas des aînés. Vu les derniers événements, nous sommes dans l'obligation de l'annuler pour 2020. Cependant, afin de concilier cette tradition et pour maintenir l'aide au commerce local, nous allons proposer à toutes les personnes de plus de 65 ans un bon d'achat de 20€ à utiliser en une seule fois au multiple rural de La BELLONE.

M. le Maire demande vu le contexte sanitaire de réfléchir au maintien ou à l'annulation de la cérémonie des vœux 2021.

M. le Maire informe les élus concernant les terrains du stade (OAP) qu'une consultation va être lancée vers plusieurs lotisseurs pour obtenir des offres en fonctions du cahier des charges.

Un groupe de travail est constitué pour travailler sur un projet d'aménagement de la Maison Villette. La première réunion est programmée le 04/11 afin de préparer un dossier de demande de subvention DETR pour janvier 2021. Dans le cas où ce projet ne pourra pas voir le jour pour 2021 en raison des retards de la procédure de succession, nous travaillerons sur le projet d'une halle au Stade.

M. le Maire attend les directives de la Préfecture pour la cérémonie du 11 novembre.

L'enquête publique concernant le PLUi est annulée à cause du contexte sanitaire.

Le nouveau président de Charente Eaux est M. Jean-Paul Zucchi.

Le nouveau président du Département est Jérôme SOURRISSEAU. Les sénateurs sont Nicole Bonnefoy et

MSAP La Rochefoucauld-Porte du Périgord



L'accès aux services administratifs ou aux organismes sociaux n'est pas toujours aisé : concentration des services sur Angoulême, multiplication des démarches en lignes, problèmes de mobilité... Autant de difficultés auxquelles vous pouvez être confronté.

Bien consciente de la nécessité de donner davantage de proximité et de facilité d'accès à différents services publics comme la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ou Pôle Emploi, la Communauté de Communes propose un nouveau service aux habitants de son territoire en ouvrant une Maison de services au public (MSAP).

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

ACCUEIL, INFORMATION ET ORIENTATION

- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur,
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir,
- Être orienté vers l'agence partenaire adéquate,
- Bénéficier d'un libreaccès à des postes informatiques, connectés à Internet dans le cadre de démarches officielles.

AIDE À L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE

- Être accompagné pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel,
- Obtenir un appui pour réaliser des télé-procédures (du type demande de carte grise) ou des simulations de prestations,
- Être accompagné dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie.

FACILITATION ADMINISTRATIVE

- Aide à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités,
- Aide à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité,
- Edition, retrait ou dépôt de document,
- Numérisation et impression des documents.

FACILITATION À LA MISE EN RELATION

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique,
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire,
- Organisation de rendez-vous à distance via des systèmes visio au sein de la Maison de services au public.

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOUS TROUVER

1 av. de la Gare
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois
05 45 63 12 10
msap@rochefoucauld-perigord.fr

Les horaires :

Lundi : 13h-18h30
Mardi : fermée
Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Équipements à votre disposition

Photocopieuse & scanner
Accès internet
Visioconférence



Tonte au lavoir et sur le sentier de la Belonne

POINTS SUR LES TRAVAUX

TONTE

L'année 2020, bien spéciale avec beaucoup de confinement mais pas pour la pousse de l'herbe : Gilbert, notre cantonnier n'a jamais autant tondu !

RÉPARATION DE VOIRIE

L'affaissement subit de la route des Mas au niveau du virage de la tuilerie a été réparé.





CHEMINS COMMUNAUX

Une réparation a été réalisée sur la Route d'Yvrac



MULTIPLE RURAL «LA BELLONE»

La rambarde en bois du multiple rural, côté restaurant, a été restaurée puis lasurée par notre cantonnier. Les éléments de la partie basse étaient pourris, ce qui semble raisonnable après 25 ans de bons et loyaux services.

Merci à Gilbert pour la qualité de son travail et son professionnalisme.



Nouveau cimetière

Le nouveau cimetière de la commune est opérationnel et le règlement a été adopté par le conseil municipal le 10/12/2020.

Ce qui change :

- Le plan du cimetière est découpé en carrés, en fonction du type de concession choisi : caveaux, pleine terre, casurne, cavurne, ou case au colombarium,
- Les sépultures type caveaux et pleine terre ont une superficie de 3.75 m² : 2 places, il est possible d'acquérir 2 concessions pour ceux qui le souhaitent,
- Les cavurnes et les casurnes ont une superficie de 2 m²,
- Il n'y a plus de concession perpétuelle, mais les emplacements sont cédés pour 50 ans à 40 euros le m², avec renouvellement,
- Une bande de 1 mètre est prévue derrière chaque emplacement pour faciliter l'entretien.
- Les emplacements seront désignés par la mairie, afin de limiter les problématiques lors de l'intervention des entrepreneurs agréés.



11 novembre

C'est à nouveau un hommage particulièrement exceptionnel qui a été rendu pour ce 11 novembre 2020. Suivant les directives de la préfecture, en raison du confinement, seul l'exécutif est allé au monument aux morts pour une cérémonie complète.



11 novembre
à l'Épardelière



Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver dans la commune, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de :

- vous faire recenser dans le fichier des habitants de Saint-Adjutory ;
- connaître les dates de ramassage des ordures ménagères ;
- vous procurer les dernières actualités de la commune, on vous remettra un bulletin municipal ;
- vous inscrire sur la liste électorale munis :
 - d'une carte d'identité.
 - d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Bienvenue à SAINT-ADJUTORY !

Crèche de Noël

M. et Mme Chateauneuf nous ont fait, une fois de plus, le plaisir d'installer une très belle crèche de Noël dans notre église, à partir du 15 décembre pour un mois.

Merci à eux pour cette chaleureuse attention, surtout pendant cette période particulière que nous traversons.



Le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus. Avec les papiers, les emballages en carton, aluminium, acier et briques alimentaires, la totalité des emballages en plastique peuvent désormais être triés. Ainsi, tous les emballages se trient.

Toutes les barquettes plastique



Tous les pots et boîtes plastique



Tous les sacs et sachets plastique



**Bibliothèque
Montembœuf**

5000 ouvrages et 400 lecteurs inscrits

La Bibliothèque de Montembœuf avait plein de projets. Ils ont été annulés en raison du protocole sanitaire lié à la COVID 19. Ils resteront dans les cartons.

Le Prix de « la Bulle des Lecteurs » 2020 a remporté un vif succès. Six BD étaient en compétition, notre jury était composé de 14 personnes. Nous avons voté en nombre, pour l'album « Les Indes Fourbes » de Alain Ayroles et Juanjo Guarnido, il est sorti gagnant.

Cette année pas de portes ouvertes, pas de braderie, pas de stand au festival de l'imprévu ou au marché de Noël, pas d'expositions ...

2020 une année pas comme les autres !

Nous avons mis en place le « clic and collect », pour cela il suffit d'aller voir le catalogue de la bibliothèque sur le site <http://0169943w.esidoc.fr> pour faire un choix, ensuite appeler la bibliothèque au 05 45 21 07 86 pour prendre un rendez-vous.



pour tous, toute la vie, partout

C'est avec plaisir que nous accueillons une nouvelle bénévole référente communale, Catherine Bruimaud. Associée à Francis Précigout, ils sauront vous conseiller, vous aider dans vos démarches et vous orienter vers les services appropriés.

Vous voulez des renseignements ? N'hésitez pas à appeler Bruimaud Catherine à la mairie au 05 45 62 02 38 ou Précigout Francis au 05 45 62 12 24.

GYM FITNESS



Venez nous rejoindre le lundi à 20h et le jeudi à 19h dans la joie et la bonne humeur à la salle des fêtes de Saint-Adjutory (si les conditions sanitaires le permettent). En attendant, vous pouvez suivre mes cours en visio.

N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements : Mélanie au 06 34 23 57 48.

2020 avec l'association DÉTENTE-LOISIRS

QUELLE ANNÉE TERRIBLE QUE CETTE ANNÉE 2020 !

Tout avait bien commencé pour notre association qui, fin 2019, comptait 175 adhérents de plus de 55 ans. L'assemblée générale a réuni le premier jour du mois de février, à la salle des fêtes de Vitrac, une centaine de personnes et plusieurs élus de nos quatre communes. La programmation 2020 adoptée à l'unanimité était riche et variée.

L'article de La Charente libre relatant cette assemblée soulignait notre « contribution à rompre l'isolement des seniors. »



Le 9 février, c'est dans une salle du Foyer Rural comble que nous avons accueilli la dynamique chorale Bab Elzamaana et l'enchanteur duo Bécarré. Un plaisir partagé par tous... mais hélas de courte durée.



Alarmés par la propagation très rapide du coronavirus, les membres de notre Conseil d'Administration ont jugé plus prudent de décider la suspension de toutes nos activités (repas ; club du mardi ; ateliers ; portes ouvertes ; voyages, sorties culturelles ; théâtre...) dès le 11 mars dernier.

Premier confinement, rassemblements et capacité des salles limités, deuxième confinement...

Les dispositions de protection sanitaire ne nous aurons pas permis de reprendre le fil normal de nos activités et nous avons été contraints d'en annuler et d'en reporter un certain nombre à une date ultérieure.

Comme je l'ai écrit dans un courrier adressé à nos adhérents ces derniers jours : « Cette « deuxième vague » et son confinement sont difficiles à supporter et affectent naturellement notre moral mais il est bien entendu important de nous protéger et de protéger les autres en respectant au mieux les gestes barrières conseillés par toutes les autorités sanitaires. Nous avons tous hâte de nous retrouver et de retrouver des jours apaisés. Je souhaite, pour vous et votre entourage, de conserver un bon moral et aussi, bien entendu, une très bonne santé. »

A l'heure où j'écris ces lignes, je suis dans l'incapacité de donner une date de reprise de nos activités. Après ces mois bien difficiles, nous espérons tous une éclaircie et un horizon dégagé de manière durable. Dès que possible, nous réunirons notre Assemblée Générale et déciderons ensemble de notre tant attendue nouvelle programmation.

Vitrac le 20 novembre 2020,
Le président de l'association
Détente-Loisirs
Alain Bohère

A. BOHÈRE : 06 76 48 59 02
bohere.alain@orange.fr
Saint-Adjutory :
C. BOUCHET : 05 45 62 22 42
claud.bouchet17@orange.fr

APE du RPI

Montembœuf, Vitrac St-Vincent, Massignac et Cherves-Châtelars



Aude RAIMBAULT-TRAPATEAU
Présidente
Ecoles de Vitrac
et Montembœuf



Damien ROULEAUD
Vice-Président
Ecole de Massignac



Jérôme LAURENT
Trésorier
Ecole de Vitrac



Blandine TRAPATEAU
Secrétaire
Ecoles de Massignac
et Montembœuf

Nous sommes heureux de vous présenter le nouveau bureau élu lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi l'APE des jeunes lutins sera présente cette année encore, afin de récolter des fonds au bénéfice des enfants des écoles via diverses ventes à commencer par celles de sapins et chocolats pour Noël. Nous avons constaté avec plaisir que de nombreux parents bénévoles souhaitent s'impliquer dans la dynamique de l'association.

L'APE des jeunes lutins souhaite aussi maintenir un lien social auprès de nos diffé-

rentes écoles. Aussi dès que le contexte le permettra nous souhaitons organiser des journées de rencontre et de partage entre enfants, parents, enseignantes de notre RPI telles que Kermesse, goûter de Noël...

Nous souhaitons également mettre en place des délégués APE dans chaque école pour répondre au mieux aux demandes des parents, enseignants, élus. Ce point sera décidé lors de la prochaine réunion avec une réflexion sur les futures actions possibles : à vos idées !

Dans le contexte actuel, la prochaine réunion se fera en

visioconférence, vous retrouverez toutes les informations sur celle-ci sur notre page facebook (date, lien). N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail également pour vous transmettre ces informations si vous n'utilisez pas facebook.

Pour toutes questions ou idées sur le fonctionnement de l'APE ou de nos écoles n'hésitez pas à vous adresser directement aux parents présents dans l'association mais aussi par le biais de la page Facebook : APE DES JEUNES LUTINS ou par mail apedesjeuneslutins@gmail.com.

Société de Chasse

Président : Dupont Dominique (06 70 76 18 77)

Vice Président : Dupont Thierry

Secrétaire : Labrousse Philippe

Trésorier : Perot Fabrice

Trésorier adjoint : Suau Dominique

Le repas de chasse du 23 août 2020, qui a eu lieu au terrain de foot dans une ambiance conviviale, a connu un vif succès malgré les conditions sanitaires. Merci de votre confiance et de votre participation. Si la situation sanitaire nous le permet, nous organiserons un repas le 7 mars 2021 à la salle des fêtes ainsi que le 22 août 2021 au stade de foot.



Nous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2021. Oublions cette année particulière et vive l'année 2021 qui je l'espère sera meilleure pour nous tous. BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021.



Raid Aventure de la Bellone

 [Raid aventure de la Bellone](#)

L'association Raid Aventure de la Bellone (R.A.B.) dont le siège est situé sur la commune de Saint Adjutory a été créée par Franck Debiais et Sébastien Bouchet en janvier 2014. Elle compte actuellement 26 licenciés et environ 20 bénévoles.

Cette association a pour vocation d'organiser et de participer à des épreuves sportives variées (raid multisports, randonnée VTT, trail). Pour ceux qui ne connaissent pas le raid multisport, il s'agit d'un rallye sportif (par équipe) avec un enchaînement d'épreuves diversifiées et pour la plupart en orientation.

Côté manifestations, le RAB avait prévu l'organisation de 3 épreuves (randonnée VTT et marche, raid multisports et trail et rando orientation) en 2020. Malheureusement avec les recommandations sanitaires liées au COVID, aucune de celles-ci n'a pu se dérouler :

En 2021, l'association RAB devrait organiser 3 manifestations si les conditions sanitaires le permettent.

Tout d'abord au printemps, au départ de Saint-Adjutory, une randonnée VTT avec marche puis un raid multisport autour des lacs de Haute Charente et

enfin un trail-rando en orientation à l'automne 2021.

Côté participation, très peu d'épreuves se sont déroulées au cours de l'année 2020 et malheureusement la majorité des courses sur lesquelles les membres du RAB s'étaient inscrits a été annulée.

Nous espérons que l'année 2021 sera plus propice à la pratique du sport et que nous pourrions permettre aux sportifs et non sportifs de découvrir les territoires de la Charente en participant aux différentes manifestations que nous pourrions leur proposer.



Comité d'Animation

www.saint-adjutory-animation.fr

 [Comité d'Animation de Saint Adjutory](#)

2020 fut une année très particulière pour nous tous. Nous avons pu organiser le repas «farcis charentais» le 23 février 2020 qui comme à son habitude attire toujours du monde autant en salle qu'en repas à emporter. Mais nous regrettons fortement nos autres fêtes programmées en 2020 notamment le rallye touristique, la fête au village, halloween, le spectacle de Noël mais surtout notre randonnée nocturne du mois de juillet.

Nous espérons reprendre nos activités et mener à bien nos projets pour cette année 2021 mais pour l'instant, aucune date de manifestation n'a été définie. Un point positif pour cette année écoulée : le comité d'animation a été porteur d'un projet d'aménagement des abords du stade de foot avec l'implantation d'un chemin piétonnier et d'une aire de jeux en participant au budget participatif mené par le Département. Ce projet, sou-

tenu par la municipalité, a été soumis aux votes de la population (internet et mairie). C'est grâce à une forte mobilisation que ce projet a été retenu, nous nous sommes même positionnés en 3^e place à l'échelon départemental. Ce projet, dans son intégralité, représente un montant de 36000 euros. Impatients de vous revoir et partager de bons moments avec vous tous, prenez-soin de vous et de vos proches.



Association d'Animation et d'Éducation Populaire

L'AAEP est un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF, soutenu par le SIVOS de Montemboeuf et la Communauté de Communes Charente Limousine. L'AAEP propose des activités à tous les habitants du territoire de l'ancien canton. Nombre adhérents, familles et ados de septembre 2019 à août 2020 : 369 adhérents

SPORTS

550 kms de sentiers parcourus

Mardi et vendredi deux circuits sont proposés :

- Un circuit de 7 à 8 kms à allure modérée mené par Robert Piton

- Un second circuit de 10 à 12 kms mené par Christian Perry ou un volontaire de la commune concernée.

Jeudi à la journée : circuit de 20 à 25 kms, deux fois par mois, destination Haute-Vienne, Dordogne, Charente...

Badminton

ADOS/ADULTES séances **mardis** et **jeudis** gymnase de Montemboeuf à partir de 19h

Vidéo

Quelques interventions ont eu lieu (CALC Chasseneuil-sur-Bonnieur, le Centre de plein air du Chambon, Collège de Montemboeuf... et quelques particuliers désireux de transformer leurs VHS et DVD).



Cinéma

1 séance/mois au Centre Culturel de Montemboeuf

Los Vironaires

Ateliers danses et musiques traditionnelles. Activité suspendue depuis le premier confinement.



Los Vironaires

Randonnée



« Bon Pied, Bon Oeil »
Santé, Plaisir, Bien-être et Bonne humeur

ESPACE DE VIE SOCIALE

JEUNESSE

- Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC) : tous les élèves peuvent participer à des activités en fonction de leur planning scolaire en partenariat avec le collège de Montemboeuf
- Activités vacances/mercredis/vendredis : Coleen, animatrice, co-construit les programmations avec les jeunes (projet radio, soirée cache-cache nocturne, Le Meilleur Pâtissier, séjour à la mer...)

Secteur jeunes



Activités 11-17 ans
« Le Meilleur Pâtissier »

LOISIRS

École Multi-Arts

Atelier au choix tout au long de l'année scolaire : Peinture, poterie, théâtre, dessin, musique/chorale, couture

6-11 ans

Ados/adultes

Tous les **lundis soirs**

Éveil musical

Pour les **0-6 ans** mercredis matin au collège de Montemboeuf
Activité éveil musical, sensoriel et ludique : travail corporel, découverte d'instruments, des rythmes, des chants, répertoire musical...



Ados/Adultes : cycle peinture

Accueil de Loisirs



Activités 3-11 ans

FAMILLE

Lieu d'accueil itinérant



Massage

Sabrina, animatrice petite enfance, accueille et propose aux assistantes maternelles, parents, grands-parents, bébés, ados, adultes... des sorties et des animations en semaine ou les week-ends : atelier cuisine, bébé nageur, massage, spectacles, éveil musical et corporel...

Groupe de paroles

« MAM'PADRÔLES »

Échanges et discussions autour de la parentalité : éducation, vie quotidienne... (soirée débat animée par un professionnel - ouvert à tous)



Éveil corporel

École Multi-sports

Découvrir plusieurs disciplines sportives le temps d'une année scolaire - séance après l'école encadrée par des personnes qualifiées.

5/7 ans 4 sports : piscine, handball, football et vélo
8/10 ans 5 sports : danse contemporaine, handball, piscine, football et vélo



5/7 ans : cycle Judo

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs activités de l'AAEP, l'équipe d'animation, **Laura BAUER, Coleen VIGNAUD, Sabrina WEISSE**, est à votre disposition pour toute information.

Bureau (derrière la mairie de Montemboeuf)

AAEP - 13 place de la Mairie - BP 20009 - 16310 MONTEMBŒUF

09.60.13.13.51 / 06.71.56.94.13

ass.aaepmontemboeuf@orange.fr / <http://aaep-montemboeuf.e-monsite.com>

Facebook AAEPMontemboeuf / Infos séance cinéma : www.crcatb.fr

Moments détente...

Les reconnaissez-vous ?

Ces arbres majestueux se trouvent sur notre commune. Sauriez-vous les situer ? N'hésitez pas à vous déplacer et par la même occasion, prenez quelques clichés !



1



2



3



4



5



6

RÉPONSE DANS VOTRE PROCHAIN BULLETIN EN PARUTION AU MOIS DE JUILLET 2021.

GESTION DES DÉCHETS COLLECTE DES SACS

RAPPEL : Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

Collecte du verre : Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

Ordures ménagères : toutes les 2 semaines

Ramassage le vendredi matin (semaine impaire). Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Jugie : le mercredi matin (semaine paire). Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (paire)

Sacs jaunes : toutes les 2 semaines

Ramassage le vendredi matin (semaine paire). Pour les lieux-dits Mayolle, Mayolle d'en bas et La Jugie : le mercredi matin (semaine impaire). Pour le lieu-dit La Grave : le mardi matin (impaire)

PENSEZ À SORTIR LES SACS LA VEILLE.

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429. Pour mémoire, un calendrier des prochains ramassages se trouve à disposition à la mairie ou sur le site de Calitom (en précisant le nom de la commune).

SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an.

Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge . La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

SERVICES VIE SCOLAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les écoliers :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons.

	Matin	Soir
- Le Bourg :	8h15	17h15
- Les Mas :	8h20	16h52
- Puimeau :	8h23	16h49

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8h00 et soir : 17h27
- Les Mas (abribus) : matin : 8h01 et soir : 17h28
- Le Bourg (abribus) : matin : 8h03 et soir : 17h35

PACS EN MAIRIE DEPUIS LE 1^{ER} NOV. 2017 :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer. L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant : soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :

Depuis le 6 novembre 2017, la totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation seront enregistrées exclusivement de manière numérique, soit par l'usager lui-même, soit, si l'usager le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile agréé.

Les demandes se feront sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

PERMIS DE CONDUIRE :

Depuis le 29 septembre 2017, les demandes doivent désormais être effectuées uniquement sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

Un point numérique est à votre disposition au bureau de poste de Montembœuf du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le samedi de 9h à 12h.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale ou sur le site <https://www.service-public.fr>, jusqu'au 6^e vendredi précédant le jour du scrutin.

